

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. Champ d'application

Les livraisons, prestations et offres de la société AV-Medien Service GmbH sont régies exclusivement par les présentes conditions générales. Elles s'appliquent également à toutes les relations commerciales futures, même si elles n'ont pas été expressément convenues à nouveau. Ces conditions sont réputées acceptées au plus tard lors de la réception de la commande.

II. Offre et conclusion du contrat

1. Les offres de la société AV-Medien Service GmbH sont sans engagement et non contraignantes, y compris en ce qui concerne les prix indiqués. AV-Medien Service GmbH s'engage à respecter les offres établies séparément et individuellement pendant quatre semaines.
2. Les commandes deviennent fermes après confirmation écrite. La commande est également considérée comme ferme si le client l'a passée oralement et que le matériel à traiter se trouve dans les locaux de la société AV-Medien Service GmbH. Pour les commandes supplémentaires passées oralement, la connaissance de la liste de prix en vigueur (point IV.1.) est présumée.
3. Même pour les commandes acceptées juridiquement, la société AV-Medien Service GmbH se réserve le droit de refuser des commandes en raison de leur contenu, de leur forme technique ou de leur exécution. Si AV-Medien Service GmbH ne refuse pas la commande dans un délai d'un mois à compter de sa réception, la confirmation est réputée acquise.
4. Les travaux préparatoires que le donneur d'ordre demande à AV-Medien Service GmbH afin de préciser l'attribution d'une commande et son étendue doivent en principe être rémunérés en fonction du temps et du travail engagés.
5. Les collaborateurs d'AV-Medien Service GmbH ne sont pas habilités à conclure des accords verbaux annexes ni à donner des assurances verbales allant au-delà du contenu du contrat écrit.

III. Facturation et destinataire de la facture

III. Facturation et destinataire de la facture

1. Le destinataire de la facture est la personne physique ou morale désignée dans la confirmation de commande.
2. Cette disposition s'applique indépendamment de toute instruction de paiement divergente ainsi que de tout accord interne ou externe conclu par le donneur d'ordre avec des tiers concernant l'utilisation, la prise en charge des frais ou tout autre arrangement.
3. Toute modification du destinataire de la facture après la conclusion du contrat est en principe exclue. Le prestataire peut, dans des cas particuliers, accepter un changement à sa seule discrétion. Il n'existe aucun droit à cet égard.
4. Les accords individuels entre les parties contractantes n'en sont pas affectés (article 305b du Code civil allemand).
5. Les factures sont envoyées exclusivement par e-mail sous forme de factures électroniques au format ZUGFeRD. Celles-ci sont conformes aux normes en vigueur (notamment la norme EN 16931) et peuvent être traitées par les systèmes ERP et comptables courants. L'envoi postal des factures n'est pas possible.

IV. Tarifs

1. Le prix d'une prestation est déterminé selon la liste de prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat, majoré de la taxe sur la valeur ajoutée légale pour les clients nationaux. Les livraisons et travaux supplémentaires qui ne figurent pas dans la liste de prix sont facturés séparément.
2. Si des prestations ont été commandées à AV-Medien Service GmbH et que celle-ci n'est pas en mesure de les fournir, de manière permanente ou temporaire, la société AV-Medien Service GmbH se réserve le droit de les confier, aux frais et aux risques du donneur d'ordre, à des entreprises spécialisées ou à des partenaires contractuels sélectionnés.

V. Conditions de paiement

1. Le montant de la facture est payable net, sans aucune déduction, dans les 14 jours suivant la date de facturation.
2. AV-Medien Service GmbH se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé, même en l'absence d'éléments concrets justifiant cette demande, dans la mesure où cela est raisonnable pour le client compte tenu des intérêts des deux parties.
3. Aucun délai de paiement n'est accordé aux donneurs d'ordre dont le siège social est situé en dehors de la République fédérale d'Allemagne. Dans ces cas, le montant de la facture doit être réglé intégralement à l'avance (paiement anticipé). Cette règle s'applique en raison de la charge administrative accrue ainsi que du risque accru lié au recouvrement transfrontalier des créances. La prestation de services ne commence qu'après réception du paiement intégral.
4. L'octroi d'un escompte ou d'une remise nécessite l'accord écrit de la société AV-Medien Service GmbH.
5. Pour les productions vidéo/cinématographiques et les événements, AV-Medien Service GmbH se réserve le droit d'exiger un acompte de la part du client. Sur les coûts de production estimés, 25 % sont dus à la signature du contrat. 25 % supplémentaires seront facturés au client au début de la production.
6. AV-Medien Service GmbH n'est pas tenue d'accepter les chèques.
7. En cas de doute quant à la solvabilité ou à la volonté de paiement du donneur d'ordre, notamment si un chèque n'a pas été honoré, si les paiements ont été suspendus ou si des retards de paiement surviennent sur des sommes échues, la société AV-Medien Service GmbH est en droit d'exiger le paiement immédiat de la totalité de la dette restante, même si des chèques ont été acceptés, des délais de paiement accordés ou des reports de paiement octroyés. Dans ce cas, AV-Medien Service GmbH est en droit d'exiger des paiements anticipés ou des garanties, de retenir les prestations non encore achevées et de suspendre la poursuite des travaux sur les productions ou contrats en cours.
8. Si le donneur d'ordre est en retard de paiement, AV-Medien Service GmbH est en droit de réclamer des intérêts moratoires de 2 % au-dessus du taux d'escompte de la Deutsche Bundesbank, avec un minimum de 8 %, sauf si le donneur d'ordre prouve que la charge est moindre.
9. Le donneur d'ordre n'est en droit de procéder à une compensation, à une rétention ou à une réduction, même en cas de réclamations pour défauts ou de demandes reconventionnelles, que si ces demandes reconventionnelles ont été constatées par une décision de justice ayant force de chose jugée ou sont incontestées.

VI. Dates et délais

Les délais et dates limites pour les prestations d'AV-Medien Service GmbH prennent effet à compter de la conclusion du contrat. Le respect de ces délais présuppose l'exécution correcte et dans les délais des obligations incombant au donneur d'ordre ou à son partenaire contractuel. Si le donneur d'ordre ne remplit pas ces obligations, ne les remplit pas dans les délais, ne les remplit pas correctement ou ne la remplit que de manière insuffisante, la responsabilité d'AV-Medien Service GmbH est écartée.

VII. Garantie et réserve de propriété | Livraisons de marchandises et installations fixes

1. La société AV-Medien Service GmbH garantit l'absence de défauts des produits qu'elle fournit. Si le client renonce à vérifier un échantillon qui lui a été remis au préalable par AV-Medien Service GmbH (validation de l'échantillon), il renonce à tout droit à la garantie. Il en va de même si le client a validé l'échantillon.
2. Les réclamations ne sont recevables que si elles sont signalées sans délai à AV-Medien Service GmbH, au plus tard dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la marchandise. Les défauts qui ne peuvent être détectés dans ce délai, même après un examen minutieux, doivent être signalés par écrit à AV-Medien Service GmbH dès leur découverte. En cas de défaut, AV-Medien Service GmbH a d'abord la possibilité de corriger le défaut. En cas d'échec dans un délai raisonnable, le client peut choisir soit une réduction du prix, soit la résiliation du contrat. Toute responsabilité pour l'usure normale est exclue. Seul le donneur d'ordre direct peut faire valoir des droits de garantie à l'encontre d'AV-Medien Service ; ces droits sont incessibles. Les dispositions ci-dessus régissent exclusivement la garantie pour les produits d'AV-Medien Service GmbH et excluent toute autre prétention de garantie de quelque nature que ce soit. Cela ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts résultant de garanties de qualité destinées à couvrir le donneur d'ordre contre le risque de dommages consécutifs à un défaut.
3. AV-Medien Service GmbH n'utilise en principe que des équipements techniques qui, pour autant que l'on puisse en juger, sont en parfait état de fonctionnement. En cas de défaillance de ces équipements et si des pièces de ceux-ci tombent en panne et qu'AV-Medien Service ne parvient pas à se procurer des équipements de remplacement dans un délai raisonnable, toute garantie est exclue pour les conséquences imputables à cette panne technique.

4. Les demandes de dommages-intérêts pour manquement positif à une obligation, pour faute lors de la conclusion du contrat et pour acte illicite sont exclues tant à l'encontre d'AV-Medien Service GmbH qu'à l'encontre de ses auxiliaires d'exécution ou de ses préposés, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Cela s'applique également aux demandes de dommages-intérêts pour non-exécution, mais uniquement dans la mesure où le dédommagement porte sur des dommages indirects ou consécutifs à un défaut, à moins que la responsabilité ne repose sur une garantie destinée à couvrir l'acheteur contre le risque de tels dommages. Toute responsabilité est limitée aux dommages prévisibles lors de la conclusion du contrat.
5. La société AV-Medien Service GmbH conserve la propriété des matériaux livrés jusqu'au paiement intégral (frais annexes compris).
6. Le client est autorisé, de manière révocable, à céder la marchandise sous réserve de propriété, à condition de signaler cette réserve de propriété au client final. Si la marchandise est transformée en un nouveau produit, AV-Medien Service GmbH acquiert la copropriété à hauteur de la valeur du montant de la facture. L'exercice des droits découlant de la réserve de propriété ne constitue pas une résiliation du contrat.

VIII. Planification, gestion et réalisation de l'événement

1. Le choix du matériel technique nécessaire à la réalisation d'un événement dans les domaines de l'éclairage, de l'image et du son incombe à AV-Medien Service GmbH ; toutefois, l'équipement technique peut être adapté, complété ou réduit selon les contraintes locales.
2. Le donneur d'ordre est tenu de communiquer à AV-Medien Service GmbH toutes les informations dont il dispose concernant la nature, l'ampleur et le déroulement de l'événement commandé. Il s'agit notamment des informations relatives au lieu et aux horaires de l'événement, au nombre de participants ainsi qu'au déroulement du programme en ce qui concerne les interventions d'artistes et les spectacles, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas organisés par AV-Medien Service GmbH. Le donneur d'ordre assume la responsabilité de toute information erronée, de sorte qu'AV-Medien Service GmbH ne peut être tenue responsable des prestations fournies sur la base d'informations ou d'instructions erronées de la part du donneur d'ordre.
3. Le donneur d'ordre n'est pas en droit de faire valoir des droits à la garantie s'il ne respecte pas les recommandations ou les instructions d'AV-Medien Service GmbH.
4. Toute réduction du montant de la facture est totalement exclue si AV-Medien Service GmbH n'a pas pu respecter le contrat parce que soit les installations techniques ou le matériel du donneur d'ordre ou du lieu de l'événement n'étaient pas en état de fonctionner correctement, soit des informations erronées ont été fournies.
5. Si du matériel technique appartenant au client est nécessaire pour la manifestation, le client est tenu de le remettre à AV-Medien Service GmbH en temps utile avant le début de la manifestation, au plus tard sur simple demande. AV-Medien Service GmbH présume que ces appareils ou matériels sont en état de fonctionner, mais se réserve le droit de les contrôler et, en cas de résultat négatif, utilise, dans la mesure du possible, des appareils de remplacement provenant de son propre parc technique, facturés selon la liste de prix en vigueur.
6. Il appartient à AV-Medien Service GmbH de déterminer le nombre nécessaire de membres du personnel à employer ainsi que leurs qualifications.
7. En outre, la planification du personnel s'effectue conformément à la loi allemande sur le temps de travail (ArbZG), dans sa version en vigueur.
8. Le donneur d'ordre n'a en principe pas le droit de résilier le contrat. En cas de déclaration en ce sens ou d'annulation de la commande, les frais d'annulation suivants s'appliquent :
 - Annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la location ou de la prestation = 30 % du montant convenu
 - Annulation jusqu'à 14 jours avant le début de la location ou de la prestation = 50 % du montant convenu
 - Annulation jusqu'à 7 jours avant le début de la location ou de la prestation = 70 % du montant convenu
 - Annulation jusqu'à 2 jours avant le début de la location ou de la prestation = 100 % du montant convenu

IX. Streaming en direct

1. Si l'événement est diffusé en streaming sur Internet / sous forme de webcast / de vidéoconférence, le donneur d'ordre met à disposition une connexion Internet adaptée, sauf accord contraire dans le cadre de l'offre. Cela signifie, sauf exigence contraire, un débit montant et descendant libre, dédié et par câble d'au moins 10 Mbit/s chacun. AV-Medien Service GmbH mettra à disposition une liste des ports utilisés si nécessaire.
2. En cas de panne d'Internet, la diffusion en direct ne pourra pas avoir lieu. Malgré une vérification préalable de l'équipement technique et une grande expérience des connexions LAN ou LTE, il s'agit là d'un risque inhérent à toute diffusion en direct.
3. AV-Medien Service GmbH décline toute responsabilité quant au bon fonctionnement de la connexion Internet.

4. Un flux en direct est une retransmission en direct de l'image et du son, dans le cadre de laquelle l'opérateur du flux en direct et l'ingénieur du son doivent régulièrement prendre des décisions intuitives et adaptées à la situation lors du montage. Malgré une grande expérience et une préparation minutieuse, il peut arriver qu'un choix soit fait qui s'avère imparfait au regard du contenu de l'événement. Dans la mesure où cela ne dépasse pas un seuil de 15 %, la prestation d'AV-Medien Service GmbH n'est pas considérée comme défectueuse.
5. Si le livestream est diffusé sur des plateformes mises à disposition par le client (par exemple YouTube, ReStream.io), AV-Medien Service GmbH n'est pas responsable des éventuelles pannes survenant sur ces plateformes.
6. Sauf mention contraire dans l'offre ou la commande, aucun enregistrement (vidéo et/ou audio) n'est inclus dans l'étendue des prestations.
7. Les enregistrements commandés uniquement en ligne (c'est-à-dire sur des serveurs) peuvent s'avérer incomplets ou défectueux, par exemple en raison d'une brève interruption de la connexion Internet. Il s'agit d'un risque inhérent qui ne constitue pas un défaut.
8. Les enregistrements sont généralement remis au client sous forme de données brutes, non montées et non converties, dans un délai de 48 heures.
9. Le montage et les conversions vers d'autres formats de données sont facturés séparément.
10. Sauf accord contraire, les enregistrements sont supprimés sans préavis 14 jours après leur réalisation. Le client est seul responsable de leur archivage.
11. AV-Medien Service GmbH décline toute responsabilité :
 - en cas de défaillances techniques imprévisibles ou de dommages affectant le matériel utilisé en cas de pannes ou de dysfonctionnements de l'infrastructure Internet, y compris des infrastructures en aval telles que les centres de données
 - en cas de divergences d'ordre esthétique entre le donneur d'ordre et AV-Medien Service GmbH
 - en cas de retards dus à des matières premières livrées en retard, défectueuses ou non conformes aux normes convenues, relevant de la responsabilité du prestataire
 - pour les frais supplémentaires occasionnés par des informations erronées ou fournies tardivement

X. Conception d'événements, graphisme/design et mise en page

La société AV-Medien Service GmbH conserve l'ensemble des droits d'auteur sur les conceptions d'événements, les graphismes et les mises en page qu'elle a élaborés (notamment en ce qui concerne la conception, la forme, la couleur, la police de caractères, le texte, les illustrations et la présentation graphique). Le client peut les acquérir auprès d'AV-Medien Service GmbH après accord ; les originaux restent toutefois dans les locaux d'AV-Medien Service GmbH, sauf si le client en demande la remise. Dans le cas contraire, il est interdit au client d'exploiter, de reproduire, de céder ou de modifier les prestations d'AV-Medien Service GmbH (y compris les travaux préparatoires).

XI. Divers

1. Le lieu d'exécution et la juridiction compétente pour les deux parties sont Hamburg. Le droit allemand s'applique.
2. Si l'une des dispositions ci-dessus est ou devient invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

AV-Medien Service GmbH
Neumann-Reichardt-Straße 27-33
22041 Hamburg (Allemagne)
info@avmedienservice.com